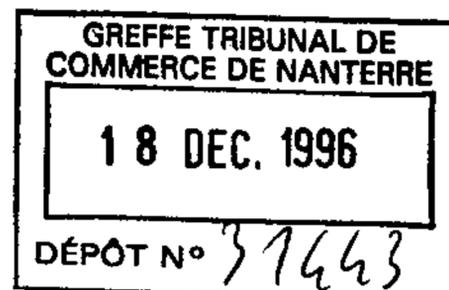


B 1936

96 p 2336

REQUÊTE



A Monsieur le Président du tribunal de commerce de Nanterre,

Le soussigné,

- Monsieur Jean-Paul Griziaux
agissant au nom et en qualité de président du directoire de
FIDUCIAIRE DE FRANCE
société d'expertise comptable - commissaire aux comptes
société anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital de 30.452.000 F
Siège social :
"Les Hauts de Villiers"
2 bis rue de Villiers
92300 Levallois- Perret
RCS Nanterre B 775 726 417

A l'honneur de porter à votre connaissance ce qui suit :

- FIDUCIAIRE DE FRANCE, société d'expertise comptable - commissaire aux comptes, se propose d'absorber par voie de fusion sa filiale le cabinet **B.V.L. et Associés**, S.A. au capital de 250.000 F ayant son siège à Reims (51100), 26 rue des Moulins, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Reims sous le numéro B 380 630 558.
- Elle s'engage à détenir en permanence la totalité des actions représentant la totalité du capital du cabinet **B.V.L. et Associés** pendant toute la période comprise entre le dépôt au greffe du tribunal de commerce du projet de fusion et la réalisation de l'opération, de façon à rendre applicable à cette dernière la procédure simplifiée prévue à l'article 378-1 de la loi sur les sociétés commerciales.
- En vertu des dispositions des articles 378-1 et 193 de la loi et 260 du décret sur les sociétés commerciales, un ou plusieurs commissaires aux apports choisis parmi les commissaires et experts visés à l'article 64 du décret précité, doivent être désignés par Monsieur le Président du Tribunal de Commerce statuant sur requête avec pour mission d'apprécier la valeur des apports en nature et les éventuels avantages particuliers consentis au titre de la fusion.
- C'est pourquoi le requérant demande qu'il vous plaise de bien désigner un commissaire aux apports dont la mission sera celle définie par la loi.
Il vous précise que les commissaires aux comptes titulaires et suppléants des sociétés participant à la fusion sont :

- chez FIDUCIAIRE DE FRANCE

Commissaires titulaires

Madame Evelyne Henault
domiciliée à Paris (75015), 28 rue Vasco de Gama

Monsieur Francois Fournet
domicilié à Paris (75016), 28 rue Lalo

Commissaires suppléants

Monsieur Edouard Leduc
domicilié à Paris (75017), 62 avenue de Wagram

Monsieur Philippe Vallet
domicilié à Boulogne (92100), 39 rue Fessart

- Chez le cabinet B.V.L. et Associés

Commissaire titulaire

Fiduciaire de Champagne S.A.
domicilié à Reims (51100), 34 rue des Moulins

Commissaire suppléant

Monsieur Alain Lefevre
domicilié à Sedan (08200), 21 boulevard Fabert

Fait à Levallois-Perret,
le 04 décembre 1996



TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANTERRE

Le Président

ORDONNANCE

n° 96 / 2336

Nous, Président du Tribunal de Commerce de Nanterre,

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

Nommons M.

Bernard Germond
47, Rue du Maréchal Foch - 78000 VERSAILLES

en qualité de Commissaire aux apports à effectuer à la société :

FIDUCIAIRE DE FRANCE

"Les Hauts de Villiers"

dont le siège est : 2 bis, Rue de Villiers
92300 LEVALLOIS-PERRET

par la société : B.V.L. et Associés

dont le siège est : 26, Rue des Moulins
51100 REIMS

Disons que le Commissaire ci-dessus désigné pourra se faire assister par un ou plusieurs experts de son choix dans l'accomplissement de sa mission.

Disons que le Commissaire ci-dessus désigné devra nous soumettre le montant de ses honoraires avant de les percevoir.

Disons qu'il devra obtenir un accord écrit des sociétés concernées, sur le montant des honoraires qu'il aura fixé, et que cette pièce devra être jointe à la demande d'honoraires présentée par le Commissaire sus-nommé.

Disons que la présente ordonnance sera déposée au Greffe de ce Tribunal.

Fait à Nanterre, le 13.12.76



J. BARALE